



# Plan national de formation

## Rencontres philosophiques

Langres, 5, 6, 7 octobre 2017

### « La Nature »

#### Sommaire

<b>Après le gouvernement de la nature</b>	<b>2</b>
<b>Représenter la nature. Quelques problèmes posés par l'art des jardins</b>	<b>3</b>
<b>« Comment peut-on être aujourd'hui à nouveau naturaliste ? »</b>	<b>4</b>
<b>Nature et liberté. Les philosophies de la nature de l'idéalisme allemand</b>	<b>5</b>
<b>Constituer la nature</b>	<b>6</b>
<b>« La tradition juridique civiliste à l'épreuve du droit de l'environnement »</b>	<b>7</b>
<b>Les évolutions du droit naturel au début de l'âge moderne</b>	<b>8</b>
<b>Le genre à l'épreuve de la biologie</b>	<b>9</b>
<b>Nouvelle physique quelles visions du monde cela implique - t- il ?</b>	<b>10</b>
<b>La Nature sans fond</b>	<b>11</b>

## Après le gouvernement de la nature

**Aliénor Bertrand** est chargée de recherches au CNRS à l'UMR 5815 *Dynamiques du droit*. Elle a coordonné récemment deux ouvrages collectifs *Justice écologique, justice sociale* (Victoires Editions, 2015) et *Condillac, philosophe du langage* (ENS Editions, 2016). Elle vient de consacrer une série d'articles à l'histoire du naturalisme, notamment « *Achéologie coloniale du droit de propriété* », in *L'empire de la propriété* (dir. Éric de Mari et Dominique Taurisson, Victoires Editions, 2016).

### Résumé

Notre gouvernement de la nature ne cesse de montrer son incapacité à faire face aux crises écologiques. Trois grands types de critiques lui sont principalement opposées : la vacuité d'un droit abstrait reconduisant les rapports d'exploitation « des travailleurs et de la terre », y compris les rapports coloniaux, la continuité du droit environnemental contemporain avec les dispositifs biopolitiques, l'ancrage de ce droit dans un régime relationnel qui voue les rapports avec les non humains à la production marchande. De fait, de la création des parcs naturels à la rémunération des services écosystémiques, en passant par les accords internationaux sur le climat, le droit environnemental a davantage favorisé que contré la réécriture néolibérale des règles de la vie collective. Mais, au-delà du droit, c'est la notion même de nature qui se trouve être l'objet principal de la critique : est-elle ou non séparable du cadre politique libéral puis néolibéral qui détermine notre gouvernement des choses ? Quelle philosophie de la nature pour penser et affronter l'anthropocène.

## Représenter la nature. Quelques problèmes posés par l'art des jardins

Maitre de conférences en philosophie à l'Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne de 2004 à 2016 et spécialiste des théories de l'art des XVII et XVIIIe siècles, **Catherine Fricheau** a plus particulièrement consacré ses travaux à l'art des jardins.

### Résumé

Pensée comme l'origine de tout ce qui change et vit, la nature (du latin nascor : naître) est quelque chose d'inconnaissable. Nous connaissons des choses qui sont « par nature » (Aristote) ou « la nature des choses » (Lucrece) ou des « phénomènes » (Kant) ... , mais pas la nature elle-même.

Lorsqu'il apparaît en Europe à la Renaissance, l'art des jardins se donne pour objet de représenter cette totalité et omniprésence mystérieuse et les formes successives qu'il revêt, géométrisées ou spontanées, sont pour leurs promoteurs autant d'images de la nature.

Cet art connaît entre le XVIIe et le XVIIIe siècle une révolution remarquable : celle qui voit le jardin « régulier », dit encore « à la française », dénoncé comme « anti-naturel », céder le pas au paysage, c'est-à-dire à l'art « anglais » des jardins où se célèbrent les noces de la nature et de la liberté.

Or, pour ses inventeurs le jardin régulier est, comme toute œuvre d'art, une imitation parfaite de la nature. Force est donc d'explorer les causes et raisons d'un tel changement de paradigme, dans le contexte de ce que Paul Hazard avait nommé « crise de la conscience européenne ».

Cette expression nous semblant également convenir aux mutations que nous vivons (où en sommes-nous avec la nature ?), elle nous permettra quelques aperçus sur le jardin contemporain.

## « Comment peut-on être aujourd’hui à nouveau naturaliste ? »

**Daniel Andler** est professeur émérite de philosophie des sciences de l’Université Paris-Sorbonne. Spécialiste de sciences cognitives, il a fondé le Département d’études cognitives de l’École normale supérieure. Il est le co-auteur ou l’auteur de *Introduction aux sciences cognitives* (1992, nouv. éd. 2004), *Philosophie des sciences* (2002), *La Silhouette de l’humain* (2016), *La cognition. Du neurone à la société* (à paraître) et d’articles généralement disponibles sur son site. Il est membre de l’Académie des sciences morales et politiques.

### Résumé

Le naturalisme n’est pas né d’hier : il parcourt l’histoire de la philosophie depuis l’origine. Il n’a pas un visage, il en a cent. Mais à travers les âges, il conserve une unité d’inspiration : il se dresse contre une dichotomie reçue, et il le fait au nom de l’expérience. Ce qui a varié selon l’époque et le contexte est la dichotomie que le naturalisme entend contester, et la source de l’expérience à laquelle il puise. S’il revient sur scène aujourd’hui, c’est pour s’opposer à plusieurs dichotomies distinctes, quoique liées : philosophie/ science, sciences de l’esprit/ sciences de la nature, société et culture/ individu et nature ; pour ce faire il s’appuie sur un ensemble de programmes de recherche, d’apparition relativement récente, visant à constituer une science de l’homme sur le modèle des sciences de la nature, autrement dit une science naturaliste de l’homme. — sciences cognitives, neurosciences, biologie évolutive... On tentera de montrer que la situation présente ne se ramène pas à une lutte sans merci entre naturalisme individualiste et culturalisme collectiviste : une interaction est possible et s’est de fait engagée. Quant aux questions fondamentales pour l’humanisme, elles ne se posent pas en des termes essentiellement nouveaux.

## Nature et liberté. Les philosophies de la nature de l'idéalisme allemand

**Patrick Cerutti**, professeur de philosophie en hypokhâgne à Reims, a publié différentes études sur l'histoire de la philosophie et plusieurs traductions commentées de Jacobi, Fichte et Schelling.

### Résumé

Y a-t-il dans la nature quelque chose qui favorise l'expression de la liberté ? Qu'est-ce qui en elle préfigure et prépare notre action libre ou, à défaut, qu'est-ce qui en elle donne prise à notre activité formatrice ? La nature doit-elle recevoir de l'extérieur une rationalité qui la rende utile ou porte-t-elle déjà en elle-même son sens ?

La philosophie de la nature est l'effort le plus remarquable qui ait été mené en Allemagne au début du XIX<sup>ème</sup> siècle pour répondre à ces questions et résorber l'« incommensurable abîme » que Kant avait creusé entre nature et liberté. Son ambition était de montrer que la raison n'est pas un idéal, un au-delà, mais que, dans certains êtres naturels, elle est déjà effective, immédiatement présente. Redonner une réalité à la nature après que la conception mécaniste du monde l'a réduite à n'être qu'un ensemble de qualités et d'affections devait aussi changer la manière dont l'homme se rapporte à lui-même et à Dieu. Le débat qui a opposé Fichte et Schelling en 1805 et 1806 témoigne des efforts engagés par l'idéalisme allemand pour restaurer, dans la mesure du possible, l'unité de la vie dans toutes ses dimensions.

## Constituer la nature

**Paul Ducros**, agrégé, docteur et HDR en philosophie, professeur en CPGE au Lycée Emmanuel d'Alzon de Nîmes. Il est l'auteur de quatre livres : *Sport et existence. Éléments pour une esthétique du geste*, L'Harmattan, 2002. *Ontologie de la psychanalyse*, L'Harmattan, 2008. *Husserl et le géostatisme. Perspectives phénoménologiques et éthiques*, Le Cerf, 2011. *Sensibilité et imagination. L'esthétique de Hugo von Hofmannsthal*, Hermann, 2017.

### Résumé

Les sciences de la nature croient en l'objectivité. Elles croient que la nature est cette objectivité, présente par elle-même. Toute représentation humaine n'a alors de légitimité que lorsqu'elle est confrontée à l'objectivité, à la positivité de la nature.

La phénoménologie, surtout à sa naissance avec Husserl, pense que l'évidence objective de la nature ne va pas de soi. Elle n'a de sens que dans un rapport à la subjectivité humaine. Les actes de cette dernière constituent ainsi la nature. Cela ne signifie en rien qu'ils la produisent, seulement que la nature n'a de sens que liée à la vie humaine qu'il faut penser comme idéalisme transcendantal.

C'est la portée de l'idéalisme de la phénoménologie husserlienne, notamment dans la « Première Section » des *Ideen II* ainsi que dans le cours de 1927 dernièrement traduit : *Nature et esprit*, qu'il s'agit de comprendre. Cet idéalisme peut nous prémunir des dérives d'un positivisme contemporain trop confiant en lui-même.

## « La tradition juridique civiliste à l'épreuve du droit de l'environnement »

**Sarah Vanuxem** est maîtresse de conférences en droit privé à l'Université Nice Sophia Antipolis et membre des conseils scientifiques du Parc National du Mercantour et de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. En délégation à l'Institut National de Recherche Agronomique, elle mène des recherches en droits des biens et de l'environnement. Elle est l'auteure d'une thèse intitulée *Les choses saisies par la propriété*, préface de Th. Revet, IRJS, 2012. Avec Caroline Guibet-Lafaye, elle a codirigé l'ouvrage intitulé *Repenser la propriété*, un essai de politique écologique, PUAM, 2015. Elle a également écrit divers articles, parmi lesquels « *PIPRA (Public Intellectual Property Resource for Agriculture) : une tentative avortée de pallier la faiblesse du domaine public dans les technologies agricoles* », in B. Coriat (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, LLB, 2015 ; « *Les contrefeux de l'empire : le cas des sectionaux, biens de communautés d'habitants* », in E. de Mari et D. Taurisson-Mouret, *L'empire de la propriété. L'impact environnemental de la norme en milieu contraint II*, Victoires éd., 2016 ; « *Les services écologiques ou le renouveau de la catégorie civiliste de fruits ?* », à paraître dans la Revue de droit McGill (vol. 62).

### Résumé

La tradition juridique civiliste se caractérise par son rationalisme et, plus précisément, par son systématisme : les grandes notions de personnalité, de propriété ou de responsabilité se répondent et définissent les unes par rapport aux autres. Ainsi la personne-propriétaire, la personne-responsable et la personne-cocontractante ont pu être présentées comme trois hypostases de la notion de sujet de droit (Ch. Grzegorzczuk, 1989). Sous l'influence notamment du droit de l'environnement, l'on assiste toutefois, aujourd'hui, à un renouvellement de chacune des grandes notions civilistes. Par exemple, l'admission du « préjudice écologique pur » permet d'engager la responsabilité d'une personne à raison du dommage causé, non plus seulement à une autre personne ou à ses biens, mais à l'environnement ; la création des « obligations réelles environnementales » porte atteinte à la vision absolutiste moderne de la propriété ; la notion de « patrimoine commun de l'humanité » fait écho à la conception romaine et successorale du patrimoine. L'on peut alors se demander ce qu'il advient du système juridique civiliste : éclate-t-il de toutes parts ou se reconfigure-t-il de manière cohérente ? Avec l'essor du droit de l'environnement, ne renouerait-on avec une conception réaliste du droit faisant pièce à la figure moderne du sujet de droit ?

## Les évolutions du droit naturel au début de l'âge moderne

**Thierry Gontier** est professeur de philosophie politique et morale à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, et directeur de l'Institut de recherches philosophiques de Lyon (IRPhiL). Ses travaux portent sur les mutations de l'anthropologie philosophique dans la première modernité (XVe-XVIIe siècles), sur la réappropriation des textes de l'Antiquité ainsi que sur l'interprétation de la modernité à l'époque contemporaine.

### Résumé

Nous voulons dans cet exposé mettre en valeur quelques grandes lignes d'évolution du droit naturel à l'époque moderne, de Grotius (*Du droit de la guerre et de la paix*, 1625) à Hobbes (*Léviathan*, 1651), parallèlement aux transformations de la notion même de « nature ». Nous nous appuyerons sur les travaux de Michel Villey, montrant l'émergence d'un esprit juridique « positiviste » (déjà latent selon lui dans la pensée stoïcienne antique), opposé l'esprit jusnaturaliste qui inspire la conception du droit de Platon, d'Aristote, du droit romain et de Thomas d'Aquin. Nous étudierons les questions liées au volontarisme juridique et au contractualisme, à la naissance des droits subjectifs et à la redéfinition du couple justice commutative-justice distributive.



## Le genre à l'épreuve de la biologie

Philosophe, professeur à l'université Paris Nanterre, **Thierry Hoquet** travaille sur les sciences de la vie et leurs prolongements culturels. Après plusieurs études consacrées à Buffon, Linné et Darwin, il est notamment l'auteur, aux éditions du Seuil, de *Cyborg Philosophie. Penser contre les dualismes* (2011) et *Des sexes innombrables. Le genre à l'épreuve de la biologie* (2016), ainsi qu'aux éditions iXe, de *Sexus Nullus ou l'égalité* (2015) et *Décide ou la liberté* (2017).

### Résumé

« Un papa, une maman » : voici, à en croire certains militants, ce que nous dit la Nature. Pourtant, dès lors qu'on s'arrache à ce qui semble évident pour notre espèce, dès lors donc qu'on fait de la biologie, le sexe devient un phénomène général, concernant une grande diversité de formes vivantes. Alors, l'évidence de la définition du sexe, et la manière dont on doit les compter (y en a-t-il seulement deux ?), s'obscurcit. Décrire ce que serait un individu mâle ou femelle en général s'avère être une opération fort délicate. En parcourant les formes et les significations du « sexe » en biologie, on est tenté de répéter avec le grand Buffon que la Nature ne fait pas un seul pas qui ne soit en tout sens, et qu'il faut se garder de la réduire à la monotonie de nos idées. Il faut aussi contester tout recours à la Nature comme norme politique et modèle de société. La question est ancienne et déjà Pierre Bayle demandait si la chaste colombe pouvait servir de modèle de vertu à l'Impératrice Barbe. Si l'on se doit donc de ne pas simplifier la Nature telle que la biologie nous la décrit, il faut aussi maintenir la biologie dans sa sphère propre. La société ne dérive pas ses principes d'une « Nature ».

## Nouvelle physique quelles visions du monde cela implique – t- il ?

Astrophysicien, théoricien et cosmologue, directeur de recherches au CNRS, **Marc Lachièze-Rey** travaille au laboratoire AstroParticule et Cosmologie (APC), à l'Université Paris 7 Denis Diderot. Auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation, il a publié récemment *L'univers est une éponge*, collection *Quai des Sciences*, Dunod, avril 2017.

### Résumé

La relativité générale, et la cosmologie qui en découle (notamment les modèles de big bang) d'un côté, et la physique quantique de l'autre, ont profondément changé la vision que nous pouvons avoir du monde (l'espace, le temps, l'univers, la matière...). J'indiquerai en quoi. En même temps, cette nouvelle vision du monde est encore très absente (et souvent déformée) dans notre culture...

## La Nature sans fond

**Dominique Horvilleur**, né en 1960, ancien élève de l'ENS, professeur de Chaire supérieure, enseignant en classe préparatoire à Marseille.

### Résumé

« Sans fond », la nature le serait, au moins, en deux sens : parce que, à l'opposé, de l'esprit, toute en extériorité, elle s'offre, dans ses innombrables aspects, ou phénomènes, autant que dans sa régularité, au regard, à la jouissance, à la recherche, à la connaissance. Elle n'a aucun 'secret' qui, à terme, ne pourrait être découvert. Mais, « sans fond », aussi, à l'inverse, parce qu'elle serait proprement insondable, en tant que puissance native, première, productrice de formes, à la fois fondement et abîme.

Parle-t-on alors de la même « nature » ? Oui et non. La distinction classique entre 'nature naturée' et 'nature naturante' laisse entier, en le figeant, le problème de l'univocité du terme. Et c'est cette distinction que nous aimerions creuser et réactiver en parcourant, très brièvement, certains thèmes de la *Critique de la faculté de juger* où Kant cherche, par sa réflexion sur le beau et le vivant, à se frayer une voie entre une impossible (et paradoxale) métaphysique de la nature et une nécessaire mais insuffisante science physique de la nature.

Cet ouvrage charnière dans l'histoire de ce qu'on appelle les deux voies de l'idéalisme allemand est loin de n'avoir qu'un intérêt académique, il relève le défi de devoir, et de pouvoir, penser la nature à la fois hors théologie et épistémologie. Ce qui permettrait d'en interroger le sens. Et donc le fond.